

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 144 déléguant la signature au Secrétaire Général.

n° 144

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

29 avril 1913

Numéro JO

n° 198 du 30/04/1913

Date du numéro

30 avril 1913

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 21 mai 1898 autorisant le Gouverneur à déléguer certaines de ses attributions au Secrétaire Général du Gouvernement ;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Deltel Fernand, secrétaire général de 2<sup>e</sup> classe, signera, par délégation du Gouverneur, les mandats de paiement, les ordres de recettes et tous les documents de comptabilité se rattachant à l'exécution des divers budgets dont la comptabilité est tenue au Secrétariat Général.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, noti fié au Trésorier-Payeur et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

**A. BONHOURE.**